

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par

M. Denaja, M. Urvoas, M. Valax et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« référendaire »

les mots :

« présentée en application de l'article 11 de la Constitution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.